

Des réponses aux principales questions sur les défibrillateurs cardiaques

L'équipement en défibrillateurs cardiaques répond à un enjeu sanitaire et un contexte juridique. En tant que matériel médical, l'achat, l'exploitation et l'utilisation doivent être envisagés au regard des conséquences que peuvent avoir un défaut d'accès, d'entretien, de fonctionnement ou de manipulation.

Le défibrillateur est-il un matériel utile ?

L'utilisation d'un défibrillateur est le seul traitement connu pour traiter l'arrêt cardiaque soudain, première cause de mortalité en France avec près de 50 000 victimes par an. Malgré l'excellence de son système de santé la France a le taux de survie le plus faible de tous les pays industrialisés. Le déploiement de défibrillateurs de qualité, fonctionnels, accessibles et correctement utilisés est ainsi un enjeu sanitaire majeur.

En combien de temps doit-on intervenir ?

Les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque soudain diminuent de 10 à 12% par minute. Après 3 minutes le cerveau et d'autres tissus subissent des lésions irréversibles. Or, selon le Ministère de l'Intérieur le temps moyen d'arrivée des secours est de 13mn13s, dont 2mn10s pour le traitement de l'appel.

Qui est autorisé à utiliser un défibrillateur ?

Les défibrillateurs automatisés externes sont considérés comme un matériel médical accessible par tous (Décret n° N°2007-705 du 04 mai 2007 modifiant l'article R.6.311-15 du code de la santé publique). L'utilisateur remplit l'obligation de porter secours instituée par l'article 223-6 du Code pénal. Il ne peut donc faire l'objet de poursuites en assistant une victime d'arrêt cardiaque soudain.

Est-il facile d'utiliser un défibrillateur ?

Les défibrillateurs automatisés externes sont spécifiés pour être utilisés par tous. Peu de personnes sont néanmoins formées et la gestion du stress de l'utilisateur est un facteur essentiel. Il est ainsi préférable de faire des formations régulières et de disposer d'un matériel adapté :

- un défibrillateur automatique externe plutôt qu'un semi-automatique
- l'utilisation d'électrodes non polarisées afin de limiter les erreurs de pose

- l'utilisation d'un capteur RCP avec analyse en temps réel du geste afin que le massage cardiaque soit le plus efficace
- la mise en relation avec un centre de téléassistance

Les communes sont-elles contraintes de s'équiper ?

Selon l'article 223-6 du code pénal, « la mise à disposition de défibrillateurs participe à la prévention des risques qui est l'une des missions des élus ». Le Ministère de la Santé a aussi indiqué dès 2009 que « l'installation de DAE par le maire s'inscrit dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative, pour assurer la sûreté et la sécurité publiques de la population ».

L'entretien est-il obligatoire ?

L'entretien est obligatoire mais la loi n'impose pas de recourir à une société compétente. Les communes peuvent ainsi choisir d'entretenir elles-mêmes leurs défibrillateurs. Les défibrillateurs sont néanmoins des matériels médicaux de précision. L'entretien ne se limite pas au suivi des consommables ou la vérification périodique du témoin d'état présent sur certains modèles. La présence d'un témoin n'est, par ailleurs, pas une garantie de fonctionnement car peu de défibrillateurs

- se testent quotidiennement
- testent tous leurs composants
- testent leurs consommables
- procèdent à des tests en charge complète

De plus, un défaut d'entretien ou de fonctionnement engage la responsabilité pénale de l'exploitant. Un contrat de maintenance annuelle, d'intervention sur site, de tenue des registres et de matériovigilance permet de limiter les conséquences pour la victime et l'exploitant.

Quelles sont les responsabilités si le défibrillateur ne fonctionne pas ?

Les défibrillateurs sont, en tant que matériels médicaux de Classe IIb, soumis à une obligation d'entretien. Le manquement à cette obligation ou à l'obligation générale de prudence et de sécurité prévue par la loi crée un risque juridique pénal pour la commune et son représentant légal.

Où placer les défibrillateurs ?

Les défibrillateurs doivent être placés dans des endroits clairement identifiés et accessibles par le plus grand nombre. Le nombre important d'arrêts cardiaques à domicile ou sur la voie publique justifie le déploiement des défibrillateurs en extérieur.

Les emplacements doivent être choisis en fonction des densités de population et des plans de circulation afin que tous les habitants de la commune aient accès à un défibrillateur dans des temps cohérents avec l'urgence extrême que représente l'arrêt cardiaque soudain. L'arrêt cardiaque devant être traité dans les 3 minutes il est important que chaque habitant de la commune ait accès à un défibrillateur en moins d'1 minute 30.

Comment choisir un défibrillateur ?

Les défibrillateurs disponibles sur le marché présentent une grande hétérogénéité technique. Afin d'aider les décideurs dans leur choix l'European Resuscitation Council a défini les caractéristiques importantes :

- choc à énergie variable pour s'adapter à la corpulence et la réponse cellulaire de la victime
- premier choc d'une puissance minimale de 150 joules, chocs suivants entre 200 et 360 joules
- présence d'un capteur de massage cardiaque
- utilisation d'électrodes non polarisées
- autotests quotidiens, défauts automatiquement relayés vers un centre d'intervention
- contrat d'intervention sur site pour corriger rapidement tout problème
- téléassistance pour aider l'utilisateur dans la gestion de l'urgence

(voir <https://cprguidelines.eu/>)

A noter les défibrillateurs seront classés « matériels médicaux de Classe III » à partir de 2020. A ce jour tous les fabricants n'ont pas obtenus cette certification.

Statistiques importantes

- Moins de 7% des victimes d'arrêt cardiaque survivent en France, contre jusqu'à 46% aux États-Unis
- L'utilisation d'un défibrillateur efficace dans la première victime donne jusqu'à 85% de chances de survie à la victime.
- La pratique d'un massage cardiaque de qualité donne 8% de chances de survie après 12 minutes (contre 2% sans massage cardiaque)
- jusqu'à 42% des défibrillateurs déployés ne sont pas fonctionnels
- 18% des utilisateurs ont rencontré des difficultés lors de l'utilisation d'un défibrillateur
- 30% des exploitants déclarent que leurs défibrillateurs ont déjà été utilisés sur une victime
- Seul 47% des exploitants disposent d'un contrat de maintenance